

Liste des délibérations
Séance du Conseil Municipal du 03 septembre 2024

Sous la Présidence de Madame Hélène CONSTANS, Maire

Présents : - BREFUEL Jean-Marie - BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CALMES Stéphan - CONSTANS Hélène – FORMENTIN CALMELS Cécile - ISSERTE METGE Delphine - JUERY Thomas – LAGRIFFOUL Jérôme – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves – PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien – REDON Pauline – SVEC Cindy - TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre.

Absents excusés : ARGENTIER Mathieu (Pouvoir à Pierre TOURRETTE) - BEZAMAT Caroline (pouvoir à Ingrid PEYRAC) - POSSEME Sandrine (pouvoir à Pierre-Yves MIQUET).

Secrétaire : Cécile FORMENTIN CALMELS

Désignation d'un secrétaire de séance : Cécile FORMENTIN CALMELS

Vote à l'unanimité

Approbation des procès-verbaux des séances du 4 et 15 juillet 2024

Vote : Pour 15 voix - Contre 4 voix (Delphine ISSERTE METGE – Jérôme LAGRIFFOUL – Sébastien PICARD – Cindy SVEC)

Délibération en vue de désigner un membre du conseil municipal pour signer les autorisations d'urbanisme pour laquelle Madame le Maire est intéressée.

Le conseil municipal nomme Madame Edwige TESTOR pour signer toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à titre personnel ou professionnel par Madame le Maire.

Madame le Maire ne participe pas au vote.

Vote : Pour 14 voix - Abstentions 4 (Delphine ISSERTE METGE – Jérôme LAGRIFFOUL – Sébastien PICARD – Cindy SVEC)

Délibération pour valider l'acquisition de la parcelle section ZD n°9 à Cruéjols

Le conseil municipal valide l'acquisition de la parcelle ZD n°9, d'une contenance de 710 m², appartenant à Monsieur Claude Beluel, au prix de 2 € l m².

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider le choix de l'entreprise chargée du curage des drains des stations d'Épuration de Cruéjols et Palmas

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise ASSAINISSEMENT CAUVY pour la réalisation d'une opération d'hydrocurage des drains de fonds de filtres des stations d'épuration de Cruéjols et Palmas, pour un montant de 3 727.20 € TTC.

Vote à l'unanimité

Délibération pour déclasser un délaissé de voirie au droit de l'ancienne poste à Cruéjols (délibération restée en attente de la surface exacte établi par le géomètre)

Le conseil municipal valide le déclassement du délaissé de voirie d'une superficie de 37 m², qui constitue la cour de l'ancienne poste. Cette parcelle sera cédée par bail emphytéotique à l'Association Saint Laurent.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider la signature du bail emphytéotique avec l'Association Saint Laurent à Cruéjols (délibération restée en attente de la surface exacte établi par le géomètre)

Le conseil municipal valide la signature d'un bail emphytéotique avec l'association Saint Laurent pour céder le bâtiment de l'ancienne poste et le terrain attenant d'une surface de 37 m². La durée du bail est fixée à 50 ans avec un loyer annuel de 400 €.

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY (membre du conseil d'administration) et Monsieur Jérôme Lagriffoul (époux d'une membre du conseil d'administration) n'étaient pas autorisés à prendre part au vote en raison du conflit d'intérêt

Vote : Pour 15 voix - Abstentions 2 (Delphine ISSERTE METGE – Sébastien PICARD)